INFORMATION AUX PARENTS
2025

Qui finance les places d'accueil extrafamilial ?

Répartition des coûts d'une place d'accueil
préscolaire - parascolaire

Préscolaire
0 - 4 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 128.00 à CHF 92.16.

Le solde de CHF 92.16 est réparti entre les parents et leur commune de domicile. La répartition des coûts de l'accueil préscolaire se fait comme suit (base comptes 2024) :

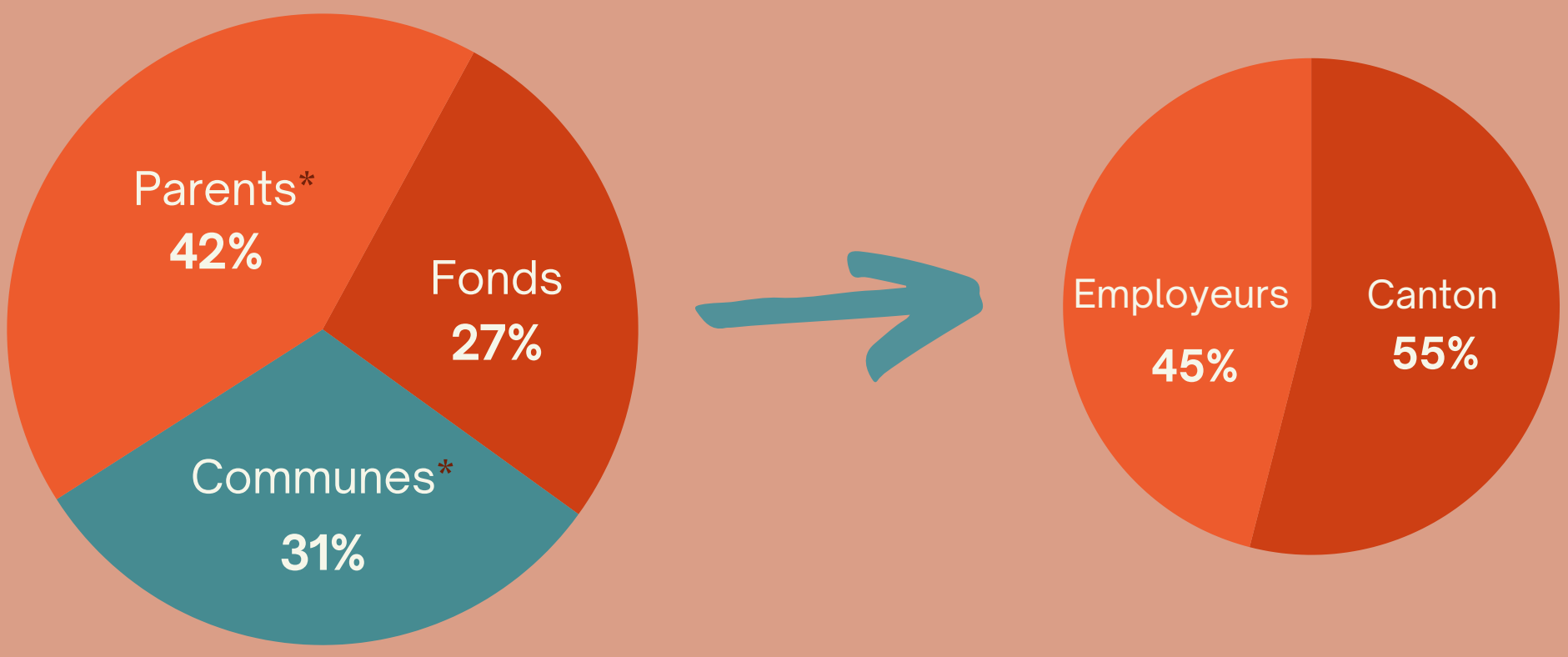

*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.

Parascolaire
1er cycle scolaire 4 - 8 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 86.00 à CHF 65.36.

Le solde de CHF 65.36 est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

Parascolaire
2ème cycle scolaire 9 - 12 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 82.00 à CHF 62.32.

Le solde de CHF 62.32 est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

La répartition des coûts en parascolaire (1 et 2 cycles confondus) se fait comme suit (base comptes 2024) :

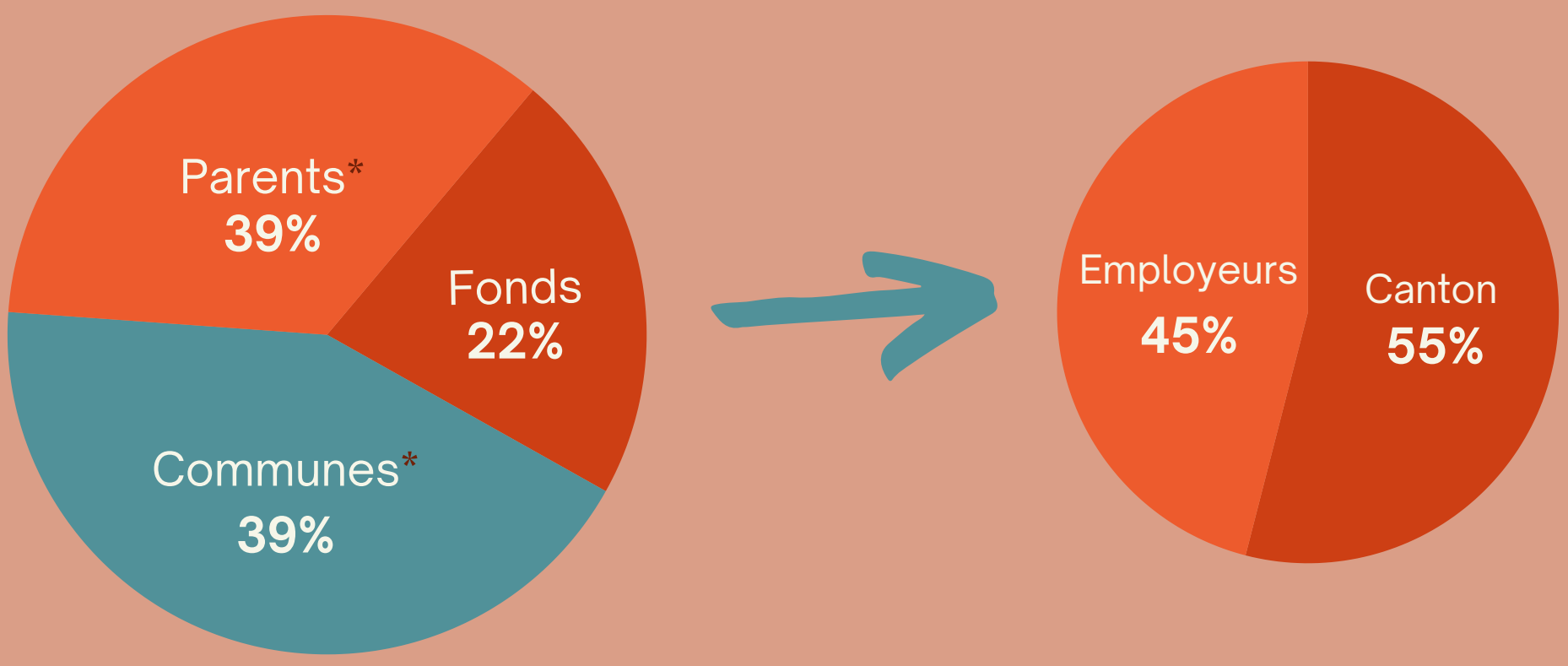

*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial
Faubourg de l'Hôpital 34, 2000 Neuchâtel
www.ne.ch/accueilextrafamilial
FAEF@ne.ch - Tél. 032 889 47 90

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL